



N° 18/2022

Rabat le,12-04, 2022

Décision

La Directrice Générale de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine (ANRUR) pour le recrutement d'un/une (1) Architecte contractuel

- Vu le Dahir n° 1-16-48 du 19 rajab 1437 (27 Avril 2016) portant promulgation de la loi n° 94-12 relative aux bâtiments menaçant ruine et à l'organisation des opérations de rénovation urbaine, qui a créé l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments menaçant ruine (ANRUR) ;
- Vu le statut du personnel de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments menaçant ruine (ANRUR) ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n°24/2012 du 22 Octobre 2012, relative à la procédure de recrutement dans les Entreprises et Etablissements Publics ;
- Vu l'Organigramme Administratif et Fonctionnel visé par le Ministère de l'Economie et des Finances le 11 Avril 2022.
- Vu la loi cadre du personnel de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments menaçant ruine au titre de l'exercice 2022 ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1 :

Dans le cadre du renforcement de ses effectifs, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments menaçant ruine (ANRUR) procédera au recrutement du profil suivant :

- Un (1) Architecte (H/F)

Les candidats doivent avoir **au moins 3 ans d'expérience confirmés** dans le domaine demandé.

Article 2 :

L'appel à candidature est ouvert aux candidat(e)s de nationalité marocaine.

Article 3 :

Les missions du poste sont indiquées sur la fiche du poste publiée sur le site de l'emploi public :
www.emploi-public.ma





Article 4 :

Le dossier de candidature est constitué **obligatoirement** des pièces suivantes :

- Une demande/lettre de motivation de candidature au nom de la Directrice de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine, dûment signée, portant le nom et prénom du candidat, son adresse, son email et son numéro de téléphone ;
- Curriculum Vitae détaillé ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du ou des diplômes requis ;
- Une copie de l'attestation d'équivalence pour les diplômes étrangers ;
- Une copie certifiée conforme à l'originale de tout document justifiant l'expérience demandée (Min 3 ans) ;
- Une copie certifiée conforme à l'original de la Carte Nationale d'Identité Marocaine (CINE).

Article 5 :

Les candidats sont invités à déposer leurs candidatures contre accusé de réception au plus tard le **31 Octobre 2022, à 16h** au bureau d'ordre de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine, sis au : **5ème étage Fadaa Ennakhil - Espace les Palmiers, Avenue Annakhil Hay Ryad, Rabat 10 000**, ou l'envoyer par courrier recommandé à la même adresse. (Le cachet de la poste fait foi).

- ✓ Aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets ou parvenus après délai.
- ✓ Toute fausse déclaration sera passible d'annulation de votre candidature.

Article 6 :

Une commission désignée par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine se chargera d'assurer le suivi de cette opération.

Article 7 :

La liste des candidats admis à passer les entretiens oraux ainsi que la liste nominative des candidats admis définitivement seront publiées sur le site de l'emploi public : www.emploi-public.ma

Azhar KTITOU
Directrice Générale de l'Agence Nationale
pour la Rénovation Urbaine et la
Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine

